



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIÈRES
 Service Collectif et Non Collectif
 524 Montée St Eloi - 69400 LIERGUES
 ☎ 04.74.65.84.33 - Fax 04.74.09.13.85
 ✉ sia.pont.sollieres@wanadoo.fr



SPANC - ASSAINISSEMENT AUTONOME

Déclaration d'achèvement d'un dispositif d'assainissement autonome CONTROLE REALISATION

**A renvoyer 10 jours avant la fin des travaux et AVANT remblaiement
 au SMPAS (sia.pont.sollieres@wanadoo.fr)/ ou sogedo (jpapret@sogedo.fr)**

Je soussigné (Nom – Prénom) Certifie que les travaux d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome dans ma propriété sont terminés et ont été réalisés conformément au dossier de demande de conception tel qu'il a été validé par le SPANC.

N° de téléphone :

Adresse de facturation :

Commune :

Projet ayant fait l'objet d'un permis de construire OUI n° du PC
 NON (réhabilitation) N° dossier

Adresse du projet :

n° parcelle :

NOM et coordonnées de l'installateur

NOM et coordonnées du maître d'œuvre chargé de surveiller les travaux

Le pétitionnaire à l'obligation de respecter les prescriptions suivantes :

- Les plaques d'identifications des différents appareils sont apparentes,
- Les tampons de visite des fosses et les regards sont, au niveau du sol, finis,
- Les tranchées d'épandage ou les filtres à sable ne sont pas encore recouverts de terre,

La visite de conformité du dispositif d'assainissement autonome peut donc être effectuée.

Le présent pétitionnaire est redevable du **contrôle de réalisation** d'un montant de **130 €**. Un titre de perception sera transmis, le règlement sera à effectuer au trésor Public.

Fait à, le Signature :